



Conflit avec un organisme de crédit

Par **Lisa_old**, le **29/06/2007** à **10:14**

Mon copain a contacté un crédit il y a 8 ans de 13 000 € pour une voiture à la Réunion à un taux de 9.4% il n'a presque rien remboursé (1000 euros) et la voiture a été saisie en 2000 et revendu aux enchères 6 000 euros. Mon copain est venu en France il y a 3 ans et l'organisme de crédit s'est manifesté que maintenant en réclamant 18 000 euros car il compte 2 000 euros d'intérêt par an non payé. Mon copain a tort je le sais et nous sommes déterminés à payer mais pourriez-vous me dire si cette demande d'intérêts est légale svp? Merci beaucoup

Par **Dinah**, le **29/06/2007** à **10:35**

Bonjour. Malheureusement pour vous cette demande d'intérêts est légale, et je dirais même systématique dès lors qu'un crédit n'est pas remboursé dans le délai prévu par le contrat de bail.

Par **Lisa_old**, le **29/06/2007** à **11:28**

merci infiniment pour votre aide c'est adorable de m'avoir répondu aussi vite! Merci